

Stationnement illicite de gens du voyage

Troyes Champagne Métropole déplore de nouveau le stationnement illicite de caravanes depuis ce dimanche 28 juillet après-midi, cette fois-ci sur la commune de Saint-Parres-aux-Tertres.

Troyes Champagne Métropole, aux côtés de la commune de Saint-Parres-aux-Tertres, a immédiatement saisi les services de l'Etat, dans le cadre de leurs prérogatives de maintien de l'ordre public, afin que les occupants illicites soient mis en demeure de quitter les lieux, avant recours à la force publique.

Troyes Champagne Métropole rappelle que le territoire dispose d'infrastructures parfaitement adaptées à ce type de stationnement.

CONTACT

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50 · relations.presse@troyes-cm.fr